

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 7 octobre à 19 heures,

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 01/10/2026

<u>PRESENTS</u>	F. MARTIN, S. AUBRY, J. LIBEAU, T. LUCO (jusqu'à 20h50), L. ADVIS GAETE, M. AUBRY, R. DECOUT, S. FOULON, P. LEGAY, V. LEGENDRE, N. MONVOISIN, F. NOURRY
<u>ABSENTS EXCUSES</u>	A. BRIEUC, A. BILY, E. BLIN
<u>ABSENTS</u>	
<u>PROCURATION</u>	A. BRIEUC à F. MARTIN, A. BILY à S. AUBRY, T. LUCO à P. LEGAY à compter de 20h50

Nombre de conseillers	Point 1	Points 2 – 3- 4
En exercice	15	15
Présents	12	11
Votants	14	14

Mme Sophie AUBRY a été élue secrétaire de séance.

3 ■ Intercommunalité – Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante après clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Les services de Bretagne porte de Loire Communauté ont transmis le rapport RPQS 2025 pour l'assainissement collectif présenté en séance par Monsieur le Maire et transmis en amont au conseil pour lecture.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport pour l'année 2025.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN

